



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Norme de formation par
l'apprentissage

Sommaire de formation

Agriculture - Porcher

640S

2000

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail
Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe
Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Phase 2 : Apprentissage

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré.....	1
Ressources propres au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Rôles et responsabilités.....	4
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	10
Champ d'exercice	10
Directives du programme.....	10
Exigences du programme	11
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire.....	11
Résumé de Compétences pour réussir.....	11
Norme de rendement	12
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	13
Avis de collecte de renseignements personnels	16
Liste de formateurs	17
Formation en Milieu de Travail : Objectifs de Performance Générale.....	18
640S.1.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres.....	18
640S.2.0 Veiller À La Santé Et Au Confort Du Troupeau.....	25
640S.3.0 Exécuter Des Activités Relatives À La Reproduction Ou À La Gestation.....	30
640S.4.0 Exécuter Les Activités Entourant La Mise Bas.....	37
640S.5.0 Gérer La Population De La Maternité.....	44
640S.6.0 Exécuter Les Activités D'engraissement	49
640S.7.0 Exécuter Les Activités De Gestion Du Fumier.....	54
640S.8.0 Utiliser Et Entretenir Les Systèmes, Les Véhicules Et Le Matériel De Ferme.....	56
Résultats D'Apprentissage en Classe.....	61
640S – 1 Sécurité	61
640S – 2 Théorie et techniques de la santé du troupeau	62
640S – 3 Théorie Et Techniques De Reproduction Et De Gestation	62
640S – 4 Théorie Et Techniques De Mise Bas.....	63

640S – 5	Théories Et Techniques De Gestion De La Maternité	63
640S – 6	Théories Et Techniques D'engraissement.....	64
640S-7	Théorie Et Procédures De Gestion Du Fumier.....	64
640D-8	Théorie Des Systèmes Agricoles, Des Véhicules Et Des Équipements	64
Apprenti(e)	66
Prêt(e) à passer l'examen?	69
Directives pour consigner un changement de parrain.....		70
Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1		71
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....		72
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....		73
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....		74
Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage.....		75
Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage		76
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) .		77
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario		78
Profil de l'Analyse des Compétences (PAC).....		i

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\)LOPMS.](#)

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2000 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré

Objet :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour **Agriculteur - Porcher 640S**; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridictionnels applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit

:

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de Agriculteur-Porcher 640S est décrit à l'article 7 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

7. Le champ d'exercice du métier de l'agriculture — porcher consiste notamment à faire ce qui suit :
 1. Lire et interpréter les codes de pratique, les procédures d'assurance de la qualité, les procédures de vérification de la sécurité agricole et les recommandations et ordonnances vétérinaires.
 2. Veiller à la santé et au confort du troupeau.
 3. Appliquer des procédures d'accouplement et de gestation.
 4. Appliquer des procédures de mise bas.
 5. Gérer la population de la maternité.
 6. Appliquer des procédures de gestion du fumier.
 7. Utiliser et entretenir le matériel mécanique de la ferme.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 7 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 5520 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 480 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nbre total d'heures de formation

6000 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Règlements de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et classification de chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici :

[modèle Compétences pour réussir.](#)

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier d'Agriculture-Porcher doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Le porcher ou la porchère exécute les tâches suivantes :

- lire et interpréter le Code des pratiques, les méthodes canadiennes d'assurance de la qualité concernant les porcs, les méthodes du Programme de vérification de la sécurité du secteur de l'agriculture (PVSSA) et les recommandations et les ordonnances des vétérinaires;
- veiller à la santé et au confort du troupeau; appliquer des méthodes de reproduction/gestation; appliquer les méthodes de mise bas;
- gérer la population de la maternité;
- appliquer les méthodes de gestion du fumier;
- utiliser et entretenir les systèmes, les véhicules et le matériel de ferme; utiliser et entretenir le matériel mécanique de ferme.

Il ou elle a des connaissances dans les domaines suivants :

- la Loi sur la santé et la sécurité au travail,
- les pratiques de vérification de la sécurité à la ferme,
- les risques biochimiques et les matières dangereuses,
- la réglementation gouvernementale,
- les lois et les protocoles environnementaux,
- le Code des pratiques.

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Nombre total d'heures de formation (en milieu de travail et en classe) (min./max.)

4,000 - 5,000 heures

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifié ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

Formation en Milieu de Travail : Objectifs de Performance Générale
640S.1.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres.

Compétences

640S.1.1 Déterminer les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail afin de réduire les risques de blessure et de dommages au matériel, aux véhicules et à l'environnement, de prendre les mesures correctives définies dans la loi ou les politiques de la ferme et de signaler les dangers.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

640S.1.2 Porter, ajuster et entretenir le matériel de protection individuelle pour les yeux, les oreilles, les mains, la tête, les pieds et les voies respiratoires de façon à porter un matériel bien ajusté assurant une protection optimale en fonction du travail à exécuter conformément aux normes et aux pratiques de la ferme et au Programme de vérification de la sécurité du secteur de l'agriculture (PVSSA)..

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.3 **Faire preuve d'ordre** sur le lieu de travail en nettoyant les déversements ou les fuites, en gardant la zone de travail propre et non encombrée et en rangeant les outils et le matériel afin de prévenir les risques d'accident ou de blessure et d'assurer la disponibilité des outils et du matériel conformément aux normes et aux pratiques de la ferme et aux recommandation du PVSSA.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.4 **Suivre les consignes de lutte contre l'incendie de la ferme** en repérant l'incendie et en évaluant sa gravité, en prenant les mesures qui s'imposent, notamment en éteignant un petit feu, en déclenchant l'alarme, en utilisant un extincteur d'incendie et en évacuant les animaux, conformément aux recommandations du PVSSA et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.5 **Suivre les procédures en cas de panne d'électricité** en prenant les mesures qui s'imposent, y compris l'utilisation de génératrices de secours ou d'autres mesures permettant de restaurer immédiatement l'alimentation électrique sans blessures aux animaux ni dommages au matériel, conformément aux recommandations du PVSSA et aux normes et aux pratiques de la ferme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.6 Faire preuve d'habitudes de travail sécuritaires en travaillant en présence des porcs, dans les bâtiments et avec le matériel de la ferme, en vérifiant quotidiennement la cour et les bâtiments, en demeurant à l'extérieur des dispositifs de protection et des barricades, en évitant de porter des vêtements amples ou déchirés, en attachant les cheveux longs, en retirant les bijoux, en ne consommant pas de drogues, en menant les verrats avec précaution et en s'assurant d'éloigner les autres pendant l'utilisation du matériel ou le déplacement des animaux conformément aux recommandations du PVSSA et aux normes et aux pratiques de la ferme..

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.7 Travailler de façon sécuritaire en présence des gens en reconnaissant les zones de danger autour du matériel mobile, des animaux, des véhicules, des silos et des bâtiments et en gardant une distance sécuritaire entre le matériel, soi-même et les autres durant toutes les activités agricoles conformément aux normes et aux pratiques de la ferme et aux recommandations du PVSSA.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.8 Effectuer des vérifications avant la mise en marche du matériel agricole en faisant une vérification sommaire, en s'assurant que toutes les pièces mobiles sont en état de fonctionnement, en repérant et en signalant le matériel non sécuritaire ou inutilisable et en s'assurant que les dispositifs de protection et de sécurité sont en place, bien fixés et non endommagés conformément aux normes et aux pratiques de la ferme et aux recommandations du PVSSA.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.9 Signaler les blessures au superviseur en s'assurant que des soins sont administrés à la personne blessée et que tous les renseignements relatifs à l'incident sont bien consignés pour que de tels accidents ne se reproduisent plus.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.10 Participer à la rédaction des rapports de sécurité et d'accident conformément aux méthodes de la ferme et aux lois et aux règlements sur la sécurité applicable en veillant à consigner avec précision tous les renseignements relatifs à l'accident sur les formulaires légaux ou d'assurance dans les délais prescrits.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.11 Respecter les consignes ou les pratiques de premiers soins de la ferme en traitant notamment les maux soudains, les brûlures, les coupures, les écorchures, les entorses, les inhalations de produits chimiques et les contaminants dans les yeux de façon à stabiliser l'état de la victime en vue de son traitement ultérieur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.12 Verrouiller et étiqueter le matériel mécanique en arrêtant la machine ou le processus de traitement pour qu'aucun matériau n'entre dans le matériel en cours de réparation ou d'entretien de façon à prévenir les blessures et les dommages matériels conformément aux normes et aux pratiques de la ferme et aux recommandations du PVSSA.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.13 Manipuler les produits chimiques et les substances de nettoyage désignés à l'aide du matériel de manutention et d'entreposage prescrit de façon à éviter les blessures pour l'opérateur, à protéger l'environnement de la contamination et à suivre les consignes de sécurité conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.14 Manipuler les produits chimiques et les substances de nettoyage désignés à l'aide du matériel de manutention et d'entreposage prescrit de façon à éviter les blessures pour l'opérateur, à protéger l'environnement de la contamination et à suivre les consignes de sécurité conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.15 Manipuler des pesticides communs à l'aide du matériel de manutention et d'entreposage prescrit de façon à éviter les blessures pour l'opérateur, à protéger l'environnement de la contamination et à suivre les consignes de sécurité conformément aux protocoles environnementaux, à la réglementation gouvernementale, aux recommandations du PVSSA et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.16 Manipuler les médicaments des animaux en suivant les méthodes de manipulation d'administration et de stockage prescrites et en s'assurant d'administrer, de jeter, de stocker et de documenter correctement chaque médicament conformément à l'ordonnance du vétérinaire, aux recommandations du PVSSA et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.17 Travailler en présence des gaz de silo et de fumier en suivant les directives de la ferme et les recommandations du PVSSA et en vérifiant la ventilation de façon à éviter les blessures pour l'opérateur et à protéger l'environnement de la contamination.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.18 Suivre les directives de la ferme en matière de biosécurité et de dératisation de façon à protéger les travailleurs et les porcs des blessures et des maladies et à éviter la contamination du matériel agricole conformément aux recommandations du PVSSA, à la réglementation gouvernementale et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.1.19 Utiliser les véhicules de la ferme en faisant preuve de méthodes de travail sécuritaires avec les véhicules alimentés à l'essence, au carburant diesel, au propane ou au gaz naturel, en vérifiant et en signalant les pièces ou les composants endommagés ou défectueux des systèmes de freinage, de direction, d'échappement, d'alimentation et de suspension et en utilisant les véhicules de façon sécuritaire de façon à éviter les blessures et les dommages aux véhicules conformément aux lois ou aux règlements gouvernementaux et aux normes et aux pratiques de la ferme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.2.0 Veiller À La Santé Et Au Confort Du Troupeau

Compétences

640S.2.1 Repérer et traiter les animaux sans appétit en suivant les méthodes prescrites, notamment en examinant les oreilles, les yeux enfoncés, les réactions musculaires anormales, les excréments anormaux, la respiration ou la démarche laborieuse et un écoulement utérin anormal, en prenant la température rectale des animaux, en isolant les porcs pour leur administrer un traitement, en administrant les médicaments ou les traitements approuvés, en préservant la biosécurité du secteur et en tenant les dossiers requis pour faire en sorte que l'animal retrouve son appétit et que sa température corporelle revienne à la normale, conformément aux recommandations du vétérinaire et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

640S.2.2 Repérer et traiter les animaux sans appétit en suivant les méthodes prescrites, notamment en examinant les oreilles, les yeux enfoncés, les réactions musculaires anormales, les excréments anormaux, la respiration ou la démarche laborieuse et un écoulement utérin anormal, en prenant la température rectale des animaux, en isolant les porcs pour leur administrer un traitement, en administrant les médicaments ou les traitements approuvés, en préservant la biosécurité du secteur et en tenant les dossiers requis pour faire en sorte que l'animal retrouve son appétit et que sa température corporelle revienne à la normale, conformément aux recommandations du vétérinaire et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.2.3 Déterminer et administrer un traitement en cas de problèmes de mobilité en suivant les méthodes prescrites, notamment en vérifiant si l'animal boite, s'il a des ulcères, des coupures et des contusions, en vérifiant s'il y a une enflure aux articulations, des fourbures et un état corporel anormal, en observant l'ordre social, en vérifiant le milieu physique de la porcherie, pour voir si le plancher est glissant, ainsi que les dimensions des stalles ou des cases et l'état de la litière, en appliquant les traitements requis ou en prenant des mesures correctives et en tenant les dossiers requis pour faire en sorte que l'animal se déplace librement, en sécurité et sans symptôme, conformément aux recommandations du vétérinaire et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.2.4 Déterminer et administrer un traitement en cas de problèmes respiratoires en suivant les méthodes prescrites, notamment en vérifiant la température corporelle, la respiration anormale et l'écoulement nasal, en vérifiant si l'animal a de l'appétit, s'il a déjà été malade, si sa respiration, sa toux ou sa démarche sont anormales, en vérifiant si l'état de son poil ou la couleur de sa peau sont anormaux, en vérifiant le milieu physique pour voir si la température, l'humidité, la poussière ou les gaz de la porcherie sont excessifs ou inadéquats, en appliquant les traitements prescrits, en prenant des mesures correctives et en remplissant les dossiers exigés, de sorte que la température corporelle de l'animal soit dans une plage normale, que sa respiration soit claire et normale et que son appétit revienne, conformément aux recommandations du vétérinaire et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.2.5 Labourer le sol des vergers ou des vignes : cultiver, utiliser une charrue, un dispositif rotatif, etc.; utiliser le matériel requis, notamment tracteur, disques, appareil rotatif ou charrue; suivre les méthodes de culture indiquées et préparer le sol du verger pour la plantation, dans les délais prévus et conformément aux méthodes d'analyse des sols en laboratoire, aux documents de référence et aux méthodes et normes de l'exploitation agricole.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.2.6 Maintenir l'environnement physique de la porcherie en vérifiant la qualité de l'air, l'odeur, les températures et les niveaux d'humidité et de gaz, en vérifiant si les ventilateurs et les prises d'air sont en état de fonctionner, en faisant les réparations et les réglages nécessaires et en remplissant les dossiers exigés afin de maintenir la qualité et la températures de l'air conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.2.7 Surveiller les conditions d'alimentation en vérifiant l'alimentation faible ou variable, les changements ou les anomalies sur le plan de l'alimentation ou de l'eau, en vérifiant la quantité et l'odeur du fumier et des urines pour voir si tout est normal, en faisant les ajustements saisonniers ou environnementaux nécessaires, en remplissant les dossiers exigés et en s'assurant de maintenir les niveaux d'alimentation recommandés pour assurer la santé du troupeau et une productivité maximale conformément aux fiches d'alimentation, aux guides d'alimentation et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.2.8 Maintenir les conditions de l'eau en vérifiant le débit des nourrices mécaniques, des bols et des auges, en observant le comportement et la variance d'alimentation des animaux, en vérifiant l'arrivée d'eau et en faisant les ajustements requis aux robinets, aux filtres, à la tuyauterie, aux asperseurs, aux brouillards, aux égouttoirs, aux systèmes de refroidissement à évaporateur et aux pompes afin de maintenir la qualité de l'eau et de faire en sorte que l'eau circule librement et proprement comme le prescrivent les guides d'alimentation et conformément aux recommandations des nutritionnistes et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.2.9 Mettre des médicaments dans les aliments et dans l'eau en ajoutant, en mélangeant et en mettant les médicaments requis dans l'ordre, en s'assurant que les bons types et les bonnes quantités de médicaments sont ajoutés à l'eau et à l'alimentation, en observant les délais d'attente, en s'assurant de ne donner l'eau et la nourriture contenant les médicaments qu'aux cochons malades et en remplissant les dossiers et les documents exigés avec clarté, précision et concision de façon à manipuler et déplacer la nourriture contenant les médicaments de façon sécuritaire et que la nourriture contenant les médicaments ne contamine pas d'autre nourriture conformément aux ordonnances du vétérinaire, aux recommandations du PVSSA et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.2.10 Exécuter les activités de routine permettant d'assurer la santé du troupeau en traitant les porcelets, en castrant les mâles, en parant les onglons, en vaccinant les animaux, en les identifiant (encochage, tatouage ou étiquetage d'oreille), en observant les comportements des animaux, en vérifiant l'intégrité structurelle des animaux, en aidant à la mise bas et aux visites médicales du troupeau, en remplissant les dossiers requis, en consignait les recommandations du vétérinaire et en s'assurant d'exécuter chaque procédure correctement et sécuritairement, conformément aux recommandations du vétérinaire et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.0 Exécuter Des Activités Relatives À La Reproduction Ou À La Gestation.

Compétences

640S.3.1 Planifier et préparer la reproduction ou gestation en lisant et en interprétant les statistiques de la porcherie ou la logistique de la ferme, les fiches sur la reproduction, les données ou les objectifs démographiques de la ferme, les données sur la ferme et les modèles de population pour déterminer les objectifs, les buts, les endroits, l'information sur l'alimentation, les exigences touchant le confort des animaux, l'espace, l'utilisation de la main-d'œuvre, la biosécurité et les méthodes de dératisation et toute autre information nécessaire pour déterminer et documenter le programme de reproduction et assurer un processus efficace, effectif et sécuritaire de reproduction ou de gestation conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

640S.3.2 Maintenir le processus d'alimentation des truies et des verrats en suivant les méthodes prescrites, notamment en déterminant le type d'alimentation et d'additifs à chaque étape, en vérifiant et en déterminant l'état corporel, en vérifiant, en préparant, en pesant et en dosant la nourriture, en déterminant le type, la quantité et l'administration des médicaments, en déterminant les quantités de nourriture de chaque truie et de chaque verrat, en déterminant la quantité d'eau, en surveillant l'ingestion de nourriture et d'eau, en consignait les habitudes d'alimentation, en préparant les commandes de nourriture et en gérant les stocks afin que les truies et les verrats soient satisfaits et détendus et que chaque animal absorbe les rations recommandées de nourriture et d'eau indiquées dans les guides, les recommandations des nutritionnistes et les normes et les pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.3 Préparer l'aire de reproduction ou de gestation en nettoyant, en balayant, en appliquant une solution de désinfection, en vérifiant la ventilation, en vérifiant la mise en parquet et le plancher et en réparant ou en remplaçant les éléments endommagés ou défectueux afin que l'aire soit propre, sèche, chaude et prête pour la gestation conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.4 Sélectionner des animaux de remplacement en utilisant les dossiers de rendement antérieur pour identifier les truies ou les verrats qui conviennent afin d'établir un programme de remplacement, de consigner les saillies et de maintenir la reproduction conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.5 Sélectionner les truies pour la reproduction en suivant les méthodes prescrites, notamment en lisant et en interprétant les dossiers, les documents et le registre de vaccination de la ferme, en déterminant le rang de mise bas, les cases à litière ou l'emplacement de la grange et les modèles de population, en observant le comportement des animaux, en exécutant des méthodes de détection des chaleurs et en complétant l'identification de l'animal afin de déterminer, de sélectionner, de classier et de consigner les truies qui conviennent à la reproduction conformément aux normes et aux pratiques de la ferme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.6 Sélectionner les jeunes truies ou les verrats pour la reproduction en suivant les méthodes prescrites, notamment en lisant et en interprétant les dossiers et les documents de la ferme, en déterminant les cases à litière ou l'endroit de la grange et les modèles de population, en détectant les chaleurs, l'âge et le poids des jeunes truies, en observant le comportement des animaux et en complétant l'identification de l'animal afin de déterminer, de sélectionner, de classier et de consigner les jeunes truies qui conviennent à la reproduction conformément aux normes et aux pratiques de la ferme..

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.7 Intégrer les jeunes truies et les verrats au troupeau en suivant les méthodes prescrites, notamment en lisant et en interprétant les dossiers de la ferme, en acclimatant les jeunes truies et les verrats, en détectant les chaleurs chez les jeunes truies et les verrats, en vaccinant, en vermifugeant, en observer le comportement des animaux, en déterminant les habitudes alimentaires, en pratiquant une stimulation et en procédant à une élimination génétique pour intégrer les jeunes truies et les verrats au troupeau en toute sécurité, efficacité et efficience conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.8 Procéder à l'insémination artificielle en suivant les méthodes prescrites, notamment en lisant et en interprétant les dossiers de la ferme, en réformant les truies non productives, en préparant la semence, en déterminant le moment de l'insémination, en suivant les pratiques d'insémination artificielle, en vérifiant la qualité de la semence, en manipulant et en stockant la semence, en disposant du matériel et en remplissant les documents et les dossiers afin de procéder à l'insémination artificielle en toute sécurité, efficacité et efficience conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.9 Préparer la reproduction naturelle en suivant les méthodes prescrites, notamment en lisant et en interprétant les dossiers de la ferme, en réformant les truies non productives, en déterminant le verrat à utiliser et le nombre de reproductions précédentes, en déterminant le moment de la saillie, en amenant le verrat pour l'accouplement et en consignant le nombre, l'identification et la qualité des saillies afin de procéder à la reproduction naturelle en toute sécurité, efficacité et efficience conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.10 Confirmer la gestation en effectuant une vérification des chaleurs à 21 jours, en effectuant une vérification de la gestation à 28-30 jours, en effectuant des tests de gestation subséquents, en identifiant les animaux qui ne sont pas en gestation, en déterminant les options offertes dans ce cas, en procédant à une nouvelle saillie ou en réformant l'animal et en remplissant les documents et les dossiers conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.11 Maintenir le bien-être des animaux en entretenant et en nettoyant les endroits servant à la reproduction et à la gestation, en vérifiant et en ajustant la qualité de l'air et le système de chauffage ou de refroidissement, en observant le comportement de l'animal durant le processus de reproduction ou de gestation, en identifiant les animaux malades ou invalides et en prenant des mesures pour garder les animaux propres, au sec et au chaud conformément à la réglementation gouvernementale, aux recommandations du vétérinaire et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.12 Maintenir le confort des verrats en déterminant et en consignait l'identification de l'animal, sa race, son âge et sa conformation, en le nourrissant selon son âge, sa grosseur et son état physique, en préparant ses rations de nourriture, en le vaccinant, en observant et en surveillant le comportement de l'animal et sa santé, en administrant les traitements ou les médicaments recommandés, en suivant et en consignait l'utilisation du verroat et en le réformant afin de veiller au confort et à la santé des verrats pour obtenir un rendement maximal à la saillie conformément aux recommandations du vétérinaire et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.13 Remplir les documents sur la reproduction et la gestation en consignat l'identification de la truie et du verrat, les endroits, les chaleurs, les truies non inséminées, l'insémination artificielle ou la reproduction par accouplement naturel, le résultat des vérifications des chaleurs, la relocalisation, les vaccins précédant la mise bas, le programme de vermifugation, la notation de l'état corporel, les traitements, la santé et le comportement de l'animal, l'information sur le nouvel accouplement, l'utilisation du verrat, l'information sur la semence, les ajustements de l'ingestion d'aliments et les cibles, en s'assurant de consigner toutes les données sur la reproduction et la gestation avec précision et clarté conformément aux normes et aux pratiques de la ferme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.3.14 Communiquer avec les collègues de travail pour déterminer les activités exécutées précédemment, la disponibilité de la nourriture, des médicaments, des outils, de la machinerie ou du matériel, les stocks, les besoins de main-d'œuvre et toute autre information nécessaire pour compléter le processus de reproduction et de gestation, en s'assurant que l'information écrite et verbale est communiquée avec clarté, concision et précision.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.0 Exécuter Les Activités Entourant La Mise Bas.

Compétences

640S.4.1 Planifier et préparer la mise bas en lisant et en interprétant les dossiers de la ferme afin de déterminer les objectifs, les buts, l'endroit, les protocoles de mise bas, les besoins de main-d'œuvre, l'information sur l'alimentation, le nombre d'espaces de mise bas requis, le nombre de porcelets à sevrer, les méthodes de maintien de la biosécurité et de dératisation de l'endroit où a lieu la mise bas et toute autre information nécessaire à la planification et à la préparation afin de s'assurer de maintenir la cadence et de faire en sorte que la mise bas se fasse en toute sécurité, efficacité et efficience conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

640S.4.2 Identifier et repérer les truies et les jeunes truies pour la mise bas en suivant les méthodes prescrites, notamment en lisant et en interprétant les dossiers de la ferme, en identifiant et en sélectionnant les truies et les jeunes truies prêtes à mettre bas, en déterminant l'importance de leur nombre, en déplaçant les truies et les jeunes truies vers la pièce de mise bas et en s'assurant de les déplacer et de les installer en toute sécurité et efficacité conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.3 Préparer la pièce et les blocs de mise bas en enlevant le fumier solide et la nourriture perdue. en maintenant les niveaux de fumier, en faisant prétrempier la salle, en nettoyant les dispositifs d'alimentation, en préparant le matériel de lavage, en lavant toute la pièce et en la laissant sécher complètement, en désinfectant toutes les surfaces, en réglant le matériel, en maintenant les niveaux de chauffage et en rétablissant la biosécurité de l'aire de mise bas pour que la pièce et les blocs de mise bas soient propres, désinfectés, secs, chauds et prêts pour la mise bas conformément aux normes et aux pratiques de la ferme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.4 Préparer les truies à la mise bas en s'assurant que l'aire de mise bas est propre et prête, en ajustant le régime alimentaire, en nettoyant les truies, en suivant le programme de vermifugation, en déclenchant la mise basse et en désinfectant le pis des truies pour qu'elles soient prêtes à la mise bas conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.5 Maintenir le processus d'alimentation pour la mise bas en suivant les méthodes prescrites, notamment en déterminant le type d'alimentation et d'additifs, en vérifiant et en déterminant l'état corporel et en le consignait, en déterminant le type, la quantité et l'application des médicaments et en les administrant, en déterminant les quantités de nourriture de chaque truie, en vérifiant, en préparant, en pesant et en mesurant la nourriture, en déterminant la quantité d'eau, en surveillant l'ingestion de nourriture et d'eau, en surveillant les courbes d'ingestion de nourriture, en consignait les habitudes d'alimentation, en préparant les commandes de nourriture et en gérant les stocks de façon que les truies soient satisfaites et détendues et que chaque animal absorbe les rations recommandées de nourriture et d'eau conformément aux guides, aux recommandations des nutritionnistes et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.6 Surveiller le processus préalable à la mise bas en suivant les méthodes prescrites, notamment en maintenant la température, la propreté et l'humidité du bloc de mise bas, en vérifiant la descente du lait, en observant l'agitation des animaux, en vérifiant la progression du processus de mise bas, en vérifiant et en maintenant l'ingestion de nourriture et d'eau et en s'assurant que le bloc de mise bas convient à la taille et au poids de la truie afin que les truies soient satisfaites, détendues et prêtes pour la mise bas conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.7 Assister la mise bas en suivant les méthodes prescrites, notamment en vérifiant l'emplacement de la source de chaleur, en égalisant les portées, en surveillant la durée de la mise bas, en assistant la mise bas, en aidant les porcelets à boire le colostrum, en maintenant un milieu propre, sec et chaud et en remplissant la documentation afin de maintenir le confort des truies et de procéder à la mise bas en toute sécurité, efficacité et efficience conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.8 S'occuper des porcelets en suivant les méthodes prescrites, notamment en manipulant et en pesant les porcelets, en leur écourtant la queue, en leur coupant les dents, en les castrant, en les marquant au fer, en leur préparant et en leur administrant des médicaments, en donnant des suppléments aux porcelets chétifs, en identifiant les porcelets, en euthanasiant les porcelets non viables, en donnant des porcelets à d'autres truies pour égaliser les portées, en utilisant des pinces, des outils à cautériser et des scalpels et en remplissant la documentation de façon à traiter les porcelets sans cruauté conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.9 **Entretien des jeunes truies et des verrats de remplacement** en identifiant le père et la mère, en déterminant le sexe des porcelets, en tatouant chaque porcelet à la naissance, en administrant des vaccins ou des médicaments aux nouveau-nés, en les nourrissant au colostrum, en observant le comportement des animaux pour détecter les signes de stress ou de maladie, en entretenant les installations où sont gardés les porcelets, en maintenant la biosécurité de l'aire de mise bas, en remplissant la documentation et en s'assurant que toutes les activités sont exécutées de façon efficace et efficiente pour maintenir et favoriser la santé et la croissance optimales des sujets de remplacement conformément aux normes et aux pratiques de la ferme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.10 **Entretien des porcelets** en suivant les méthodes prescrites, notamment en introduisant de la nourriture pour porcelet, en mettant en place une source de chaleur, en réglant la source de chaleur, en donnant des médicaments aux porcelets chétifs, en égalisant les portées, en observant le comportement des animaux, en surveillant l'ingestion de nourriture et d'eau, en vérifiant la lactation de la truie, en observant sa capacité de maternage, en surveillant la qualité de l'air et la température des unités et en s'assurant que les porcelets sont propres, au sec et à l'aise conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.11 Sevrer les porcelets en suivant les méthodes prescrites, notamment en lisant et en interprétant les dossiers relatifs à la truie, en identifiant et en sélectionnant les truies dont les petits seront sevrés, en suivant le calendrier de vaccination, en égalisant les portées, en sevrant une partie de la portée, en pesant les porcelets, en vérifiant et en maintenant l'ingestion de nourriture et d'eau de la truie, en coupant la source de chaleur, en retirant la truie du bloc et en remplissant les dossiers de la truie de façon à procéder au sevrage conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.12 Remplir les documents sur la mise bas en consignant l'information sur les porcelets, y compris les naissances, l'identification, les décès, les porcelets morts-nés, le poids à la naissance, les médicaments, l'uniformité, le nombre de porcelets sevrés, le poids au sevrage, les difformités et le nombre de porcelets confiés à d'autres truies pour égaliser les portées, en consignant l'information sur la truie, y compris son identification, la date de mise bas et celle du sevrage, son rang de portée, son comportement et sa capacité de lactation, en consignant l'entretien ou les réparations du matériel et en s'assurant que toutes les données sur la mise bas sont consignées avec clarté et précision conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.4.13 Communiquer avec les collègues de travail pour déterminer les activités exécutées précédemment, la disponibilité de la nourriture, des médicaments, des outils, de la machinerie ou du matériel, les stocks, les besoins de main-d'œuvre et toute autre information nécessaire pour compléter le processus de mise bas, en s'assurant que l'information écrite et verbale est communiquée avec clarté, concision et précision

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.5.0 Gérer La Population De La Maternité

Compétences

640S.5.1 Planifier et préparer la maternité en lisant et en interprétant les dossiers de la ferme, les dossiers de la porcherie et la logistique de la ferme, les fiches de renseignements, les données, les modèles de population et les données démographiques de la ferme pour déterminer les objectifs, les buts, les modèles de croissance, les protocoles de la maternité, l'information sur l'alimentation, les besoins d'espace, les méthodes de maintien de la biosécurité et de dératisation de la maternité, les besoins de main-d'œuvre et toute autre information nécessaire pour planifier et préparer le passage à la maternité et le maintien de la biosécurité conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* **Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

640S.5.2 Préparer la maternité en nettoyant et en désinfectant le secteur, en vérifiant et en réparant la ventilation, les nourrisseurs, les abreuvoirs, les distributeurs de médicaments dans l'eau et le système d'alimentation, en préchauffant le secteur de la maternité, en commandant la nourriture et en gérant les stocks, en déterminant et en préparant les vaccins et les médicaments, en déterminant et en rétablissant la biosécurité de la maternité et en s'assurant que la maternité est propre, désinfectée, sèche, chaude et prête à recevoir les porcelets sevrés conformément aux normes et aux pratiques de la ferme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.5.3 **Faire entrer les porcelets à la maternité et les en faire sortir** en utilisant des méthodes exemptes de cruauté, en pesant et en triant les porcelets au moment de leur entrée dans la maternité et de leur sortie, en leur administrant des vaccins et des médicaments, en maintenant la biosécurité de la maternité, en consignait les emplacements, en complétant les stocks et en s'assurant de maximiser et de maintenir la circulation des porcelets conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.5.4 **Assurer le processus d'alimentation de la maternité** en suivant les méthodes prescrites, notamment en déterminant le type d'alimentation et d'additifs, en vérifiant et en notant l'état corporel, en déterminant le type, la quantité et l'application des médicaments et en les administrant, en vérifiant les temps de retrait, en déterminant les quantités de nourriture à chaque étape, en vérifiant, en préparant, en pesant et en mesurant la nourriture, en déterminant la quantité et la qualité de l'eau, en surveillant l'ingestion de nourriture et d'eau, en consignait les habitudes d'alimentation, en préparant des commandes de nourriture et en gérant les stocks, en examinant et en nettoyant le système d'alimentation et en procédant aux ajustements requis afin que les animaux soient satisfaits et détendus et que chaque animal absorbe les rations recommandées de nourriture et d'eau conformément aux guides, aux recommandations des nutritionnistes et aux normes et pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.5.5 Maintenir la santé et la biosécurité des porcelets en maternité en observant la santé et le comportement des animaux, en surveillant la température, l'humidité et les gaz dans les installations, en procédant aux ajustements requis, en repérant les animaux malades ou déficients, en déterminant les rations alimentaires adéquates à chaque étape, en déterminant et en administrant des traitements individuels et collectifs, en euthanasiant les porcelets non viables, en répartissant les porcelets dans des enclos de rétablissement, en leur administrant les médicaments et les traitements prescrits, en enlevant les sujets morts et en les éliminant, en maintenant la biosécurité et en remplissant les documents requis afin de maximiser la santé et la croissance des porcs d'engraissement et de minimiser le taux de mortalité conformément aux normes et aux pratiques de la ferme et aux recommandations des vétérinaires.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.5.6 Entretenir les jeunes truies et les verrats de remplacement de la maternité en identifiant les jeunes truies et les verrats à nourrir, en vérifiant les fiches ou les guides d'alimentation, en déterminant les rations alimentaires adéquates à chaque étape et pour chaque poids, en évaluant régulièrement l'état corporel, en vérifiant et en traitant les parasites externes, en observant le comportement des animaux, en déterminant la sélection, la taille et l'âge, en suivant les critères de sélection et de réforme, en remplissant les documents requis et en s'assurant d'exécuter toutes les activités de façon à entretenir et à favoriser la croissance et la santé maximales des jeunes truies et des verrats conformément aux normes et aux pratiques de la ferme, aux recommandations des nutritionnistes et des vétérinaires et aux lignes directrices publiées.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.5.7 **Entretien la maternité** en suivant les méthodes prescrites, notamment en vérifiant et en nettoyant les chaufferettes, en enlevant le fumier solide et la nourriture perdue, en nettoyant les dispositifs d'alimentation, en préparant le matériel de lavage, en faisant prétrempier la maternité, en lavant toute la maternité avec du matériel sous pression et en la laissant sécher complètement, en désinfectant toutes les surfaces, en réglant le matériel, en réchauffant la maternité avant d'y amener d'autres porcelets, en maintenant les niveaux de fumier et en rétablissant la biosécurité de la maternité de façon qu'elle soit propre, désinfectée, sèche, chaude et entretenue conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.5.8 **Remplir les documents de la maternité** afin de consigner le groupe ou le lot, l'endroit, les poids, les stocks, la consommation de nourriture à chaque étape, les taux de croissance à chaque étape, les traitements individuels et collectifs, l'état de santé, l'ingestion d'eau, les butts, les taux et les causes de mortalité ainsi que l'entretien ou les réparations du matériel en s'assurant que toutes les données sur la maternité sont consignées avec clarté et précision conformément aux normes et aux pratiques de la ferme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.5.9 **Communiquer avec les collègues de travail** pour déterminer les activités exécutées précédemment, la disponibilité de la nourriture, des médicaments, des outils, de la machinerie ou du matériel, les stocks, les besoins de main-d'œuvre et toute autre information nécessaire pour maintenir le processus de maternité, en s'assurant que l'information écrite et verbale est communiquée avec clarté, concision et précision.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.6.0 Exécuter Les Activités D'engraissement

Compétences

640S.6.1 Planifier et préparer l'engraissement des porcs en lisant et en interprétant les dossiers de la ferme, les dossiers de la porcherie et la logistique de la ferme, les fiches de renseignements, les données, les modèles de population et les données démographiques de la ferme pour déterminer les objectifs, les buts, les modèles de croissance, l'information sur l'alimentation, les besoins d'espace, les méthodes de maintien de la biosécurité et de dératisation de la maternité, les besoins de main-d'œuvre et toute autre information nécessaire pour planifier et préparer le passage à l'engraissement et le maintien de la biosécurité conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

640S.6.2 Préparer le lieu d'engraissement en le nettoyant et en le désinfectant, en vérifiant et en réparant la ventilation, les distributeurs de nourriture et d'eau, la mise en parquet, les plaques et le système d'alimentation, en vérifiant le système électrique, en faisant les ajustements nécessaires au chauffage et à la ventilation, en commandant la nourriture et en gérant les stocks, en maintenant la biosécurité et en dératisant l'endroit, en enlevant le fumier et en préparant les outils de traitement de façon que le lieu d'engraissement soit propre, désinfecté, sec et chaud conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.6.3 **Entretien l'aire d'engraissement** en suivant les méthodes prescrites, notamment en vérifiant et en nettoyant les chaufferettes, en enlevant le fumier solide et la nourriture perdue, en nettoyant les dispositifs d'alimentation, en préparant le matériel de lavage, en faisant prétrempier l'aire d'engraissement, en lavant toute l'aire avec du matériel sous pression et en la laissant sécher complètement, en désinfectant toutes les surfaces, en réglant le matériel, en réchauffant l'aire d'engraissement avant d'y amener d'autres porcelets, en maintenant les niveaux de fumier et en rétablissant la biosécurité de l'aire d'engraissement de façon qu'elle soit propre, désinfectée, sèche, chaude et entretenue conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.6.4 **Maintenir la santé et la biosécurité des porcs d'engraissement** en observant la santé et le comportement des animaux, en surveillant la température, l'humidité et les gaz dans les installations, en procédant aux ajustements de température et de chauffage requis, en déterminant les animaux malades ou déficients, en déterminant les rations alimentaires adéquates à chaque étape, en déterminant et en administrant des traitements individuels et collectifs, en euthanasiant les porcs non viables, en répartissant les porcs dans des enclos de rétablissement, en leur administrant les médicaments et les traitements prescrits, en enlevant les sujets morts et en les éliminant, en vérifiant et en maintenant les exigences d'espace, en maintenant la biosécurité et en dératisant et en remplissant les documents requis afin de maximiser la santé et la croissance des porcs d'engraissement et de minimiser le taux de mortalité conformément aux normes et aux pratiques de la ferme et aux recommandations des vétérinaires.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.6.5 Maintenir l'alimentation des porcs d'engraissement en suivant les méthodes prescrites, notamment en déterminant le type de nourriture et d'additifs, en vérifiant et en déterminant l'état corporel, en alternant et en administrant la nourriture et la nourriture avec médicaments et les temps de retrait, en déterminant les quantités de nourriture pour chaque étape, taille et poids, en vérifiant, en préparant, en pesant et en mesurant la nourriture, en déterminant la quantité et la qualité de l'eau, en surveillant l'ingestion de nourriture et d'eau, en consignait les habitudes d'alimentation, en préparant les commandes de nourriture et en gérant les stocks, en vérifiant et en nettoyant les alimenteuses et les distributeurs de nourriture et en y apportant les ajustements requis de sorte que chaque animal absorbe la ration de nourriture et la quantité d'eau recommandées pour une croissance maximale et une santé optimale conformément aux guides d'alimentation, aux recommandations des nutritionnistes et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.6.6 Faire entrer les porcs d'engraissement dans la zone d'engraissement et les en faire sortir en utilisant des méthodes exemptes de cruauté, en pesant et en triant les porcs, en maintenant l'éclairage et la ventilation, en maintenant la biosécurité et en dératisant, en répandant de la litière dans les véhicules, en déplaçant les porcs avec des véhicules, des quais d'embarquement, des panneaux et des barrières, en consignait l'information et en s'assurant de maximiser et de maintenir la circulation des porcs conformément aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.6.7 Entretien des jeunes truies et des verrats de remplacement à l'engraissement en identifiant les jeunes truies et les verrats à nourrir, en vérifiant les fiches ou les guides d'alimentation, en déterminant les rations alimentaires adéquates à chaque étape et pour chaque poids, en évaluant régulièrement l'état corporel, en vérifiant et en traitant les parasites externes, en observant le comportement des animaux, en procédant à la détection des chaleurs, en déterminant la sélection, la taille et l'âge, en évaluant la conformation des jeunes truies et des verrats, en suivant les critères de sélection et de réforme, en regroupant les jeunes truies, en remplissant les documents requis et en s'assurant d'exécuter toutes les activités de façon à entretenir et à favoriser la croissance et la santé maximales des jeunes truies et des verrats conformément aux normes et aux pratiques de la ferme, aux recommandations des nutritionnistes et des vétérinaires et aux lignes directrices publiées.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.6.8 Remplir la documentation sur les porcs d'engraissement afin de consigner le nombre de porcs, l'information sur les entrées et les sorties, la consommation de nourriture à chaque étape, les médicaments et les traitements individuels et collectifs, l'état de santé, l'ingestion d'eau, le nombre d'animaux malades, les causes de la maladie, le déplacement des porcs malades, le poids et la date d'expédition, le sommaire de la grange et l'entretien ou les réparations du matériel requis, en s'assurant que toutes les données sur les porcs d'engraissement sont consignées avec clarté et précision conformément aux normes et aux pratiques de la ferme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.6.9 **Communiquer avec les collègues de travail** pour déterminer les activités exécutées précédemment, la disponibilité de la nourriture, des médicaments, des outils, de la machinerie ou du matériel, les stocks, les besoins de main-d'œuvre et toute autre information nécessaire pour maintenir le processus d'engraissement, en s'assurant que l'information écrite et verbale est communiquée avec clarté, concision et précision.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.7.0 Exécuter Les Activités De Gestion Du Fumier

Compétences

640S.7.1 Planifier et préparer les méthodes de manutention du fumier en lisant et en interprétant les dossiers de la porcherie et les données logistiques de la ferme, les fiches de renseignements, les données, les modèles de population et les données démographiques d'ensemble pour déterminer les objectifs, les buts, le type et la quantité de fumier à traiter, les méthodes d'enlèvement, d'élimination et de stockage du fumier, les méthodes de maintien de la biosécurité et de dératisation, les besoins de main-d'œuvre et toute autre information nécessaire à la manutention du fumier et au maintien de la biosécurité conformément aux normes et aux pratiques de la ferme, au PVSSA et à la réglementation gouverne mentale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* **Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

640S.7.2 Enlever et épandre le fumier en lisant et en interprétant le programme de gestion des éléments nutritifs, les lignes directrices sur le déversement et le plan d'intervention d'urgence du ministère de l'Environnement, en vérifiant le matériel d'enlèvement et d'épandage, en ajustant le matériel, en transférant et en agitant le fumier, en enlevant le fumier, en épandant le fumier, en rétablissant la biosécurité et en remplissant la documentation de façon à enlever le fumier et à l'épandre conformément à la réglementation gouvernementale, au PVSSA et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.7.3 Stocker le fumier en lisant et en interprétant le programme de gestion du fumier, les lignes directrices et le plan d'intervention d'urgence du ministère de l'Environnement, en vérifiant le matériel d'enlèvement et d'épandage, en ajustant le matériel, en transférant le fumier dans l'aire de stockage, en rétablissant la biosécurité et en remplissant la documentation de manière à stocker le fumier de façon sécuritaire et efficace conformément à la réglementation gouvernementale, au PVSSA et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.7.4 Maintenir la biosécurité pendant la manutention du fumier en suivant les méthodes prescrites, notamment en vérifiant et en nettoyant le matériel d'enlèvement et d'épandage du fumier, en préparant le matériel de lavage, en lavant le matériel d'enlèvement et d'épandage du fumier avec du matériel sous pression, en désinfectant l'ensemble du matériel et des secteurs, en ajustant le matériel, en maintenant les niveaux de fumier et en rétablissant la biosécurité de façon que la manutention du fumier soit efficace, effective et sécuritaire conformément aux normes et aux pratiques de la ferme, au PVSSA et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.8.0 Utiliser Et Entretenir Les Systèmes, Les Véhicules Et Le Matériel De Ferme

Compétences

640S.8.1 Utiliser et entretenir le système d'abreuvement en suivant les méthodes prescrites, notamment en repérant les robinets d'arrêt d'eau, en nettoyant les bols à eau et les auges, en vérifiant les asperseurs et les égouttoirs, en vérifiant le fonctionnement et le débit des tétines, en recherchant et en réparant les fuites, en inspectant et en nettoyant les filtres à eau, en repérant et en signalant toute pièce usée, endommagée ou défectueuse, en ajustant ou en réglant les pompes à eau et en maintenant la biosécurité de sorte que de l'eau fraîche, médicamentée et de qualité circule de façon constante et efficace conformément aux recommandations du fabricant et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

640S.8.2 Utiliser et entretenir le matériel d'enlèvement du fumier en suivant les méthodes prescrites, notamment en faisant une vérification sommaire, en vérifiant les pièces mobiles, en nettoyant les pièces et le matériel, en huilant et en graissant les pièces mobiles, en repérant et en signalant toute pièce usée, endommagée ou défectueuse et en maintenant la biosécurité de la ferme de sorte que le système d'enlèvement du fumier fonctionne avec efficacité, efficience et sécurité conformément aux recommandations du fabricant, aux normes et aux pratiques de la ferme et aux recommandations du Programme de vérification de sécurité du secteur de l'agriculture (PVSSA).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.8.3 Utiliser et entretenir le système électrique de la grange en suivant les méthodes prescrites, notamment en reconnaissant et en repérant l'alimentation électrique, l'interrupteur principal et les panneaux de fusibles ou de coupe-circuits, en remplaçant les ampoules, en enlevant la saleté et la poussière du matériel électrique, en repérant et en signalant les moteurs électriques défectueux ou brûlés, en tenant tout le matériel électrique libre d'humidité, en coupant le courant lorsque les lumières et les moteurs ne sont pas utilisés et en maintenant la biosécurité de la ferme de sorte que le système électrique et ses composants fonctionnent avec efficacité, efficacité et sécurité conformément aux recommandations du fabricant, aux normes et aux pratiques de la ferme et aux recommandations du PVSSA.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.8.4 Utiliser et entretenir le système de ventilation et de chauffage en suivant les méthodes prescrites, notamment en nettoyant et en inspectant les moteurs, les pales et le boîtier des ventilateurs, en vérifiant toutes les chicanes, les rideaux et les commandes, en repérant et en signalant toute pièce usée, endommagée ou défectueuse, en préparant des demandes de pièces, de moteurs et de pales de rechange, en remplissant les dossiers d'entretien et en maintenant la biosécurité de la ferme de sorte que le système de ventilation et de chauffage fonctionne avec efficacité, efficacité et sécurité conformément aux recommandations du fabricant, aux normes et aux pratiques de la ferme et aux recommandations du PVSSA.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.8.5 Utiliser et entretenir les systèmes d'alimentation automatiques et manuels en suivant les méthodes prescrites, notamment en huilant et en nettoyant les pièces mobiles, en repérant et en signalant toute courroie, chaîne ou vis sans fin usée, endommagée ou défectueuse, en remplaçant les dispositifs de sécurité, en vérifiant et en ajustant les balances, les cadrans et les jauges, en étalonnant les mélangeurs, en vérifiant et en ajustant les désensileuses, en préparant les demandes de pièces et de composants et en maintenant la biosécurité de la ferme de sorte que le système d'alimentation automatique et manuel fonctionne avec efficacité, efficience et sécurité conformément aux spécifications du fabricant, aux normes et aux pratiques de la ferme et aux recommandations du PVSSA.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.8.6 Conduire et entretenir les tracteurs de ferme et leurs accessoires en suivant les méthodes prescrites, notamment en faisant une vérification sommaire, en huilant et en graissant les pièces mobiles, en faisant le plein avec le bon carburant, en repérant et en signalant les pièces, les composants ou les systèmes usés, endommagés ou défectueux, en ajustant les courroies et les chaînes, en ajustant ou en changeant les pneus, en vérifiant les feux, les commandes et les interrupteurs et en maintenant la biosécurité de la ferme de sorte que le tracteur fonctionne avec efficacité et sécurité, sans que le tracteur subisse de dommages et le conducteur, de blessure, conformément à la réglementation gouvernementale et aux normes et aux pratiques de la ferme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.8.7 Conduire et entretenir les véhicules de ferme en suivant les méthodes prescrites, notamment en huilant et en graissant les pièces mobiles, en faisant le plein avec le bon carburant, en repérant et en signalant les pièces, les composants et les interrupteurs usés, endommagés ou défectueux, en ajustant les courroies et les chaînes, en vérifiant les systèmes, les commandes et les interrupteurs, en changeant les pneus et en maintenant la biosécurité de la ferme de sorte que les véhicules fonctionnent avec efficacité et sécurité, sans que le tracteur subisse de dommages et le conducteur, de blessure, conformément à la réglementation gouvernementale et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.8.8 Utiliser et entretenir les souffleuses à fourrage et le matériel de manutention du grain en suivant les méthodes prescrites, notamment en huilant et en graissant les pièces mobiles, en vérifiant la source d'alimentation, en nettoyant et en ajustant les courroies et les poulies, en vérifiant toutes les pièces mobiles, en repérant et en signalant les pièces et les composants usés, endommagés ou défectueux, en vérifiant les commandes et les interrupteurs et en maintenant la biosécurité de la ferme de sorte que les souffleuses et le matériel de manutention fonctionnent avec efficacité et sécurité, sans que le tracteur subisse de dommages et le conducteur, de blessure, conformément aux recommandations du fabricant, aux recommandations du PVSSA et aux normes et aux pratiques de la ferme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.8.9 Faire fonctionner les génératrices de secours et le matériel de lavage sous pression en suivant les méthodes prescrites, notamment en huilant et en graissant les pièces mobiles, en vérifiant la source d'alimentation, en s'assurant qu'il y a du courant ou du carburant, en vérifiant et en nettoyant toutes les pièces mobiles, en repérant et en signalant les pièces et les composants usés, endommagés ou défectueux, en vérifiant les commandes et les interrupteurs et en maintenant la biosécurité de la ferme de sorte que la génératrice de secours et le matériel de lavage sous pression soient en état de marche et prêts à être utilisés conformément aux recommandations du fabricant, aux recommandations du PVSSA, à la réglementation gouvernementale et aux normes et aux pratiques de la ferme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

640S.8.10 Surveiller les systèmes d'alarme en suivant les méthodes prescrites, notamment en vérifiant le fonctionnement des systèmes d'alarme, en consignnant les résultats, en surveillant les réglages et les commandes du système d'alarme, en procédant à l'arrêt et au démarrage du système, en vérifiant les commandes et les interrupteurs, en repérant et en signalant les pièces et les composants défectueux ou endommagés et en maintenant la biosécurité de la ferme, pour s'assurer que les systèmes d'alarme sont en état de marche, conformément aux recommandations du fabricant et au PVSSA.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Résultats D'Apprentissage en Classe

CONTENU : (À inscrire dans les résultats d'apprentissage et dans la durée de référence.) Une fois la formation en classe réussie, l'apprenti ou l'apprentie fera preuve des capacités suivantes :

640S – 1 Sécurité

L'apprenti ou l'apprentie aura démontré sa capacité de repérer les dangers pour la santé et la sécurité au travail, de prendre des mesures correctives et de respecter la procédure de signalement, y compris :

- maintenir un environnement sécuritaire pour soi et les autres;
- déterminer et décrire les dangers pour la santé et la sécurité au travail, les mesures correctives exigées et la procédure de signalement;
- porter, ajuster et entretenir le matériel de protection individuelle nécessaire;
- maintenir un environnement (laboratoire et classe) propre et organisé; communiquer les procédures d'intervention d'urgence;
- décrire les procédures d'urgence à suivre en cas de panne d'électricité; faire preuve d'habitudes de travail sécuritaires;
- travailler avec précautions près des gens;
- inspecter le matériel pour voir s'il est défectueux et s'assurer d'avoir des conditions de travail sécuritaires; suivre la procédure de signalement des blessures;
- décrire le processus de documentation des incidents relatifs à la sécurité ou aux blessures; suivre les normes ou les procédures en cas de blessure;
- suivre les étapes de verrouillage et d'étiquetage du matériel mécanique;
- manipuler, entreposer et contrôler les produits chimiques et les substances de nettoyage désignés; suivre les méthodes d'utilisation et d'inspection du matériel de levage;
- manipuler, entreposer et contrôler les pesticides communs;
- manipuler, administrer et entreposer les médicaments pour animaux;
- travailler autour du silo en présence de gaz de fumier;
- suivre les méthodes relatives à la biosécurité de la ferme et à la dératisation; inspecter et utiliser les véhicules de ferme.

640S – 2 Théorie et techniques de la santé du troupeau

L'apprenti ou l'apprentie aura démontré sa capacité de déterminer, de décrire et de documenter le maintien de la santé du troupeau, y compris :

- décrire les symptômes et les traitements recommandés pour les animaux sans appétit;
- décrire les symptômes et les traitements recommandés pour les infections ou les blessures du pis; décrire les symptômes et les traitements recommandés pour les problèmes de mobilité des porcs; décrire les symptômes et les traitements recommandés pour les problèmes de respiration des porcs; décrire les symptômes et les traitements recommandés pour les problèmes de peau;
- décrire les facteurs physiques et environnementaux dans la porcherie qui influent sur la santé des animaux; décrire les facteurs qui indiquent une perte d'appétit ou une alimentation réduite;
- décrire les facteurs qui influent sur l'état de l'eau et l'absorption d'eau; calculer et préparer les médicaments à mélanger à la nourriture et à l'eau; exécuter les tâches routinières concernant la santé du troupeau.

640S – 3 Théorie Et Techniques De Reproduction Et De Gestation

L'apprenti ou l'apprentie aura démontré sa capacité de déterminer, de décrire et de documenter les techniques et les méthodes de reproduction et de gestation, y compris :

- planifier et préparer les techniques et les méthodes de reproduction et de gestation; suivre le processus d'alimentation des truies et des verrats;
- suivre les méthodes et les techniques de préparation de l'aire de reproduction et de gestation; décrire les différents programmes de remplacement des sujets;
- suivre le processus de sélection des truies en vue de la reproduction;
- suivre le processus d'intégration et d'acclimatation des jeunes truies ou des verrats en vue de la reproduction;
- Suivre le processus d'insémination artificielle;
- suivre le processus de vérification de la gestation;
- suivre les méthodes de maintien du bien-être des animaux durant le processus de reproduction et de gestation;
- suivre les méthodes de maintien du bien-être des verrats durant le processus de reproduction et de gestation;
- remplir tous les documents sur la reproduction et la gestation; communiquer avec

les autres avec clarté, concision et précision

640S – 4 Théorie Et Techniques De Mise Bas

L'apprenti ou l'apprentie aura démontré sa capacité de déterminer, de décrire et de documenter les techniques et les méthodes de mise bas, y compris :

- planifier et préparer les techniques et les méthodes de mise bas; suivre le processus de sélection des truies en vue de la mise bas;
- suivre les méthodes et les techniques de préparation de la salle et des blocs de mise bas; suivre les méthodes et les techniques de préparation des truies à la mise bas;
- décrire les facteurs qui indiquent la quantité et la qualité de nourriture durant le processus de mise bas; décrire le processus précédant la mise bas;
- décrire le processus de mise bas ainsi que les techniques et les pratiques afférentes; décrire les méthodes de traitement des porcelets durant la mise bas;
- décrire les différents programmes de remplacement des jeunes truies et des verrats; décrire les méthodes de maintien du confort des porcelets durant le processus de mise bas; décrire les méthodes de sevrage;
- remplir tous les documents sur la mise bas;
- communiquer avec les autres avec clarté, concision et précision

640S – 5 Théories Et Techniques De Gestion De La Maternité

L'apprenti ou l'apprentie aura démontré sa capacité de déterminer, de décrire et de documenter les méthodes et les pratiques de gestion de la maternité, y compris :

- planifier et préparer les techniques et les méthodes de reproduction et de gestation; suivre les méthodes et les techniques de préparation de l'aire de la maternité;
- suivre les méthodes et les techniques permettant d'amener les porcelets à la maternité et de les en retirer;
- suivre le processus d'alimentation des porcs à la maternité;
- maintenir la santé et la biosécurité des porcs durant leur séjour à la maternité; décrire les différents programmes de remplacement des jeunes truies et des verrats; entretenir la maternité;
- remplir tous les documents de la maternité;
- communiquer avec les autres avec clarté, concision et précision

640S – 6 Théories Et Techniques D'engraissement

L'apprenti ou l'apprentie aura démontré sa capacité de déterminer, de décrire et de documenter les méthodes et les pratiques du processus d'engraissement, y compris :

- planifier et préparer les techniques et les méthodes d'engraissement;
- suivre les méthodes et les techniques de préparation de l'aire d'engraissement; entretenir l'aire d'engraissement;
- suivre les méthodes de maintien de la santé et de la biosécurité des porcs d'engraissement durant leur séjour à la maternité;
- suivre le processus d'alimentation des porcs d'engraissement;
- suivre les méthodes et les techniques permettant d'amener les porcs d'engraissement à l'aire d'engraissement et de les en retirer;
- décrire les différents programmes de remplacement des jeunes truies et des verrats;
- remplir tous les documents sur les porcs d'engraissement; communiquer avec les autres avec clarté, concision et précision

640S-7 Théorie Et Procédures De Gestion Du Fumier

L'apprenti ou l'apprentie aura démontré sa capacité de déterminer et de décrire les méthodes d'enlèvement, d'épandage, de stockage et de maintien de la biosécurité du fumier pendant sa manipulation, y compris :

- décrire et planifier les méthodes de manipulation du fumier; suivre les méthodes d'enlèvement et d'épandage du fumier
- suivre les méthodes de stockage du fumier;
- suivre les méthodes de maintien de la biosécurité du fumier.

640D-8 Théorie Des Systèmes Agricoles, Des Véhicules Et Des Équipements

L'apprenti ou l'apprentie aura démontré sa capacité de déterminer et de décrire les méthodes de fonctionnement et d'entretien de base des systèmes, des véhicules et du matériel de la ferme, y compris :

- les principes de fonctionnement et les méthodes d'entretien des systèmes d'abreuvement;
- les principes de fonctionnement et les méthodes d'entretien du matériel d'enlèvement et d'épandage du fumier; les principes de fonctionnement et les méthodes d'entretien des systèmes électriques de la porcherie;
- les principes de fonctionnement et les méthodes d'entretien des systèmes de chauffage et de ventilation;
- les principes de fonctionnement et les méthodes d'entretien des systèmes d'alimentation manuel et automatique; les principes de fonctionnement et les méthodes d'entretien de base des tracteurs de ferme et de leurs accessoires, y compris le matériel tracté et à attelage à trois points;
- les principes de fonctionnement et les méthodes d'entretien de base des véhicules de ferme;

- les principes de fonctionnement et les méthodes d'entretien de base des souffleuses d'ensilage et de leurs composants;
- les principes de fonctionnement et les méthodes d'entretien de base des génératrices de secours et du matériel
- de lavage sous pression;
- les principes de fonctionnement et les méthodes d'entretien de base des systèmes d'alarme de la ferme

Source et type (préciser : p. ex., stage pratique ou congé d'études fractionné, cours du soir, formation en milieu de travail, cours par correspondance).

Stage pratique ou congé d'études fractionné, cours du soir, temps partiel ou autre

Nombre d'heures de formation en classe/Résultats de l'apprentissage en classe :

Formation de base, formation intermédiaire, formation avancée – total de 480 heures en classe

Financement

Objectifs de rendement et résultats d'apprentissage atteints :

Date :

Signature du parrain/formateur/employeur :

Signature de l'apprenti-e :

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.**
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-d'apprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage

Une fois que l'apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu'exige le métier, et qu'il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l'attestation de fin d'apprentissage et la validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.*
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d'achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l'apprenti(e) avant d'atteindre le nombre d'heures de formation que recommande l'industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l'apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l'apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage et qu'il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l'attestation de fin d'apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l'apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l'attestation de fin d'apprentissage. Une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d'apprentissage à l'apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l'apprentissage.

- Si l'apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l'apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu'il ou qu'elle puisse continuer d'exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l'examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu'il existe un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l'examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l'heure de l'examen après la confirmation de l'apprentissage, vous devez tout d'abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l'examen de certification. Après avoir payé vos frais d'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d'Emploi Ontario.

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
640S.1.0	Se Protéger et Protéger les Autres	
640S.2.0	Veiller à la Santé et au Confort du Troupeau	
640S.3.0	Exécuter des Activités Relatives à la Reproduction ou à la Gestation	
640S.4.0	Exécuter les Activités Entourant la Mise Bas	
640S.5.0	Gener la Population de la Maternité	
640S.6.0	Exécuter Activités d'Engraissement	
640S.7.0	Exécuter les Activités de Gestion du Fumier	
640S.8.0	Utiliser et Entretenir les Systèmes, les Véhicules et le Matériel de Ferme	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :

ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	Centre commercial Bayside, 150, rue Christina Nord, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin Commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

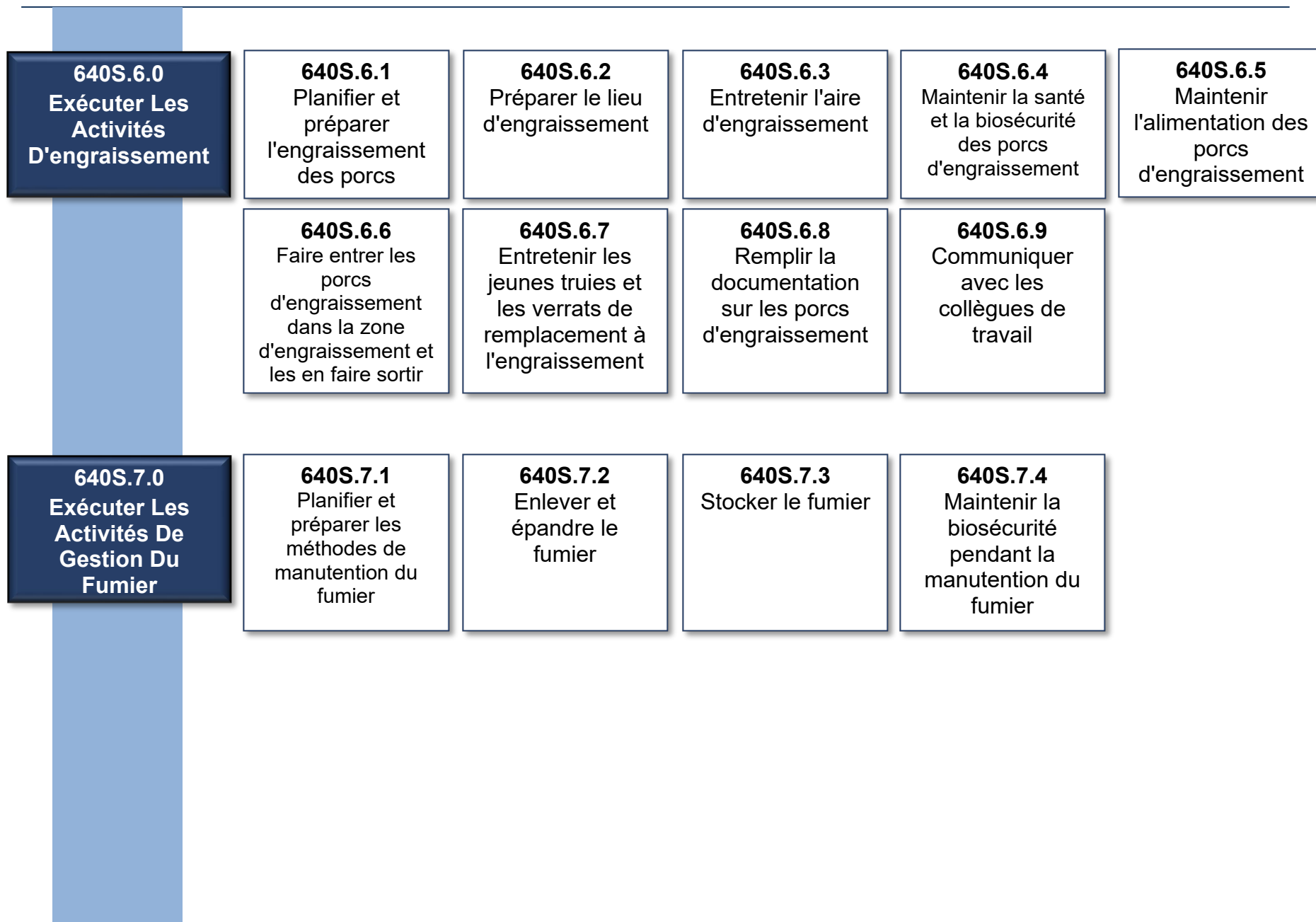
Profil de l'Analyse des Compétences (PAC)

**640S.1.0
Se Protéger Et
Protéger Les
Autres**

640S.1.1 Déterminer les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail	640S.1.2 Porter, ajuster et entretenir le matériel de protection individuelle	640S.1.3 Faire preuve d'ordre	640S.1.4 Suivre les consignes de lutte contre l'incendie de la ferme	640S.1.5 Suivre les procédures en cas de panne d'électricité
640S.1.6 Faire preuve d'habitudes de travail sécuritaires	640S.1.7 Travailler de façon sécuritaire en présence des gens	640S.1.8 Effectuer des vérifications avant la mise en marche du matériel agricole	640S.1.9 Signaler les blessures	640S.1.10 Participer à la rédaction des rapports de sécurité et d'accident
640S.1.11 Respecter les consignes ou les pratiques de premiers soins de la ferme	640S.1.12 Verrouiller et étiqueter le matériel mécanique	640S.1.13 Manipuler les produits chimiques et les substances de nettoyage désignés	640S.1.14 Manipuler les produits chimiques et les substances de nettoyage désignés	640S.1.15 Manipuler des pesticides communs
640S.1.16 Manipuler les médicaments des animaux	640S.1.17 Travailler en présence des gaz de silo et de fumier	640S.1.18 Suivre les directives de la ferme en matière de biosécurité et de dératisation	640S.1.19 Utiliser les véhicules de la ferme	

640S.2.0 Veiller À La Santé Et Au Confort Du Troupeau	640S.2.1 Repérer et traiter les animaux sans appétit	640S.2.2 Repérer et traiter les animaux sans appétit	640S.2.3 Déterminer et administrer un traitement en cas de problèmes de mobilité	640S.2.4 Déterminer et administrer un traitement en cas de problèmes respiratoires	640S.2.5 Déterminer et administrer un traitement en cas d'état anormal de la peau
	640S.2.6 Maintenir l'environnement physique de la porcherie	640S.2.7 Surveiller les conditions d'alimentation	640S.2.8 Maintenir les conditions de l'eau	640S.2.9 Mettre des médicaments dans les aliments et dans l'eau	640S.2.10 Exécuter les activités de routine permettant d'assurer la santé du troupeau
640S.3.0 Exécuter Des Activités Relatives À La Reproduction Ou À La Gestation	640S.3.1 Planifier et préparer la reproduction ou gestation	640S.3.2 Maintenir le processus d'alimentation des truies et des verrats	640S.3.3 Préparer l'aire de reproduction ou de gestation	640S.3.4 Sélectionner des animaux de remplacement	640S.3.5 Sélectionner les truies pour la reproduction
	640S.3.6 Sélectionner les jeunes truies ou les verrats pour la reproduction	640S.3.7 Intégrer les jeunes truies et les verrats au troupeau	640S.3.8 Procéder à l'insémination artificielle	640S.3.9 Préparer la reproduction naturelle	640S.3.10 Confirmer la gestation
	640S.3.11 Maintenir le bien-être des animaux	640S.3.12 Maintenir le confort des verrats	640S.3.13 Remplir les documents sur la reproduction et la gestation	640S.3.14 Communiquer avec les collègues de travail	

640S.4.0 Exécuter Les Activités Entourant La Mise Bas	640S.4.1 Planifier et préparer la mise basse	640S.4.2 Identifier et repérer les truies et les jeunes truies pour la mise bas	640S.4.3 Préparer la pièce et les blocs de mise bas	640S.4.4 Préparer les truies à la mise basse	640S.4.5 Maintenir le processus d'alimentation pour la mise basse	
	640S.4.6 Surveiller le processus préalable à la mise bas	640S.4.7 Assister la mise basse	640S.4.8 S'occuper des porcelets	640S.4.9 Entretenir les jeunes truies et les verrats de remplacement	640S.4.10 Entretenir les porcelets	
	640S.4.11 Sevrer les porcelets	640S.4.12 Remplir les documents sur la mise basse	640S.4.13 Communiquer avec les collègues de travail			
	640S.5.0 Gérer La Population De La Maternité	640S.5.1 Planifier et préparer la maternité	640S.5.2 Préparer la maternité	640S.5.3 Faire entrer les porcelets à la maternité et les en faire sortir	640S.5.4 Assurer le processus d'alimentation de la maternité	640S.5.5 Maintenir la santé et la biosécurité des porcelets en maternité
		640S.5.6 Entretenir les jeunes truies et les verrats de remplacement de la maternité	640S.5.7 Entretenir la maternité	640S.5.8 Remplir les documents de la maternité	640S.5.9 Communiquer avec les collègues de travail	



640S.8.0
Utiliser Et
Entretienr Les
Systèmes, Les
Véhicules Et Le
Matériel De
Ferme

640S.8.1
Utiliser et
entretenir le
système
d'abreuvement

640S.8.2
Utiliser et
entretenir le
matériel
d'enlèvement du
fumier

640S.8.3
Utiliser et
entretenir le
système
électrique de la
grange

640S.8.4
Utiliser et
entretenir le
système de
ventilation et de
chauffage

640S.8.5
Utiliser et
entretenir les
systèmes
d'alimentation
automatiques et
manuels

640S.8.6
Conduire et
entretenir les
tracteurs de
ferme et leurs
accessoires

640S.8.7
Conduire et
entretenir les
véhicules de
ferme

640S.8.8
Utiliser et
entretenir les
souffleuses à
fourrage et le
matériel de
manutention du
grain

640S.8.9
Faire fonctionner
les génératrices
de secours et le
matériel de
lavage sous
pression

640S.8.10
Surveiller les
systèmes
d'alarme

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



[Métiers spécialisés Ontario](#)